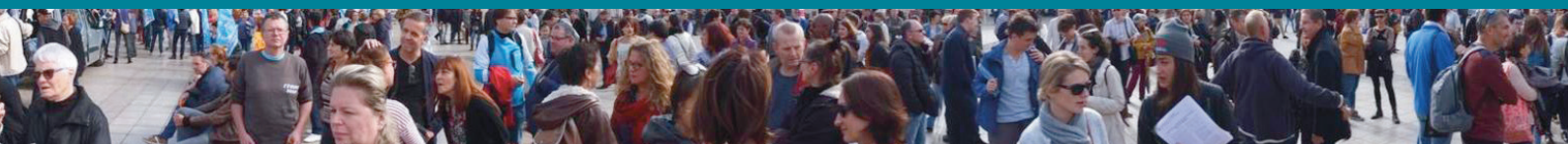


OSONS, L'ÉDUCATIF

> LE JOURNAL DU SNPES-PJJ/FSU SUR LA RÉGION GRAND CENTRE



SOMMAIRE

1
Édito

2 - 3
FOCUS : Yonne - Nièvre

4 à 6
Actualités en région

7
Cinq question à ...

8
Nous contacter

Créé en 1947, le SNPES-PJJ/FSU rassemble toutes les catégories de personnels. Le syndicat est membre de la Fédération syndicale unitaire (FSU)

Combatif, unitaire et démocratique, il agit pour la défense des agents et revendique l'amélioration des conditions de travail, la revalorisation des salaires et des statuts.

Représentatif, il siège au sein de toutes les instances de concertation pour y défendre une Protection judiciaire de la jeunesse qui soit véritablement au service de l'éducation.

ÉDITO

DÉFENSE DU SERVICE PUBLIC : NOUS DEVONS EN ÊTRE !

Certains prétendent que le service public est vieux, usé. Pire encore, il serait une charge, un luxe que l'État ne pourrait plus s'offrir. Au delà de l'ignorance crasse qu'il exprime, ce discours est dangereux. Dangereux pour l'ensemble des citoyennes et des citoyens, en premier lieu les plus fragiles.

Dans ce contexte, défendre nos missions de service public est fondamental. Il ne s'agit pas de préserver de prétendus privilèges, mais bien de défendre un modèle de société où l'accès au soin, à la mobilité, à l'énergie, à l'éducation est possible pour toutes et tous. Il s'agit de défendre un Service public de qualité, vecteur de lien et de cohésion sociale.

Le 22 mars 2018, face aux attaques portées par le gouvernement à l'encontre du Service public, de nombreuses organisations syndicales ont appelé à la grève. Cette journée venait notamment faire suite à celle du 10 octobre dernier. Cette mobilisation doit se poursuivre, s'amplifier.

À la PJJ, nous subissons depuis des années les conséquences de ce démantèlement progressif et nous sommes témoins des dégâts désastreux sur les jeunes et les familles que nous accompagnons au quotidien.

Jour après jour, nos conditions de travail se dégradent et nous sommes confrontés à la pression quotidienne d'une administration qui pratique le double discours et les injonctions paradoxales et avec qui le dialogue social, instrumentalisé n'a plus aucun sens.

Cette mobilisation doit se poursuivre et nous devons en être ! Nous devons en être parce qu'il est grand temps de sortir de la logique comptable dans laquelle notre administration s'est enfermée ! Nous devons en être, parce que l'intérêt général doit primer sur la rentabilité et la politique du chiffre ! Nous devons en être pour défendre nos métiers et nos missions, au service de la jeunesse et de l'éducation !

Mathieu Moreau

« LA NIÈVRE, C'EST VITAL »

Une des seules cohérences de nos départements, c'est bien l'importance de la ruralité. Réalité que connaissent bien les professionnels de Milieu Ouvert qui couvrent des milliers de kms chaque année (avec de moins en moins de véhicules!). Nous donnons la parole à un éducateur du Milieu Ouvert de la Nièvre qui nous parle de son quotidien.

→ La PJJ dans la Nièvre, c'est : un STEMOI composé d'une UEMO (avec fonction PEAT, 1 RUE / 6,1 ETP éducateur / 2 psychologues / 1 ASS / 1,5 ETP AA) et une UEAJ-T (Nevers et Auxerre, avec un restaurant d'application, 1 RUE / 4 éducateurs / 3 PT / 2 adjoints techniques / 0,5 ETP AA).

Il y a également à Nevers une UEHD-R qui compose, avec l'UEHC d'Auxerre, l'EPE Ouest-Bourgogne. La DT 89-58 est également basée dans l'Yonne.

«LA NIÈVRE, C'EST VITAL».

Voilà le slogan qui accueille les véhicules et les visiteurs en provenance des départements limitrophes. Si l'on ne craignait le pléonasmе, on pourrait ajouter «la Nièvre c'est rural»... Et pour la PJJ, a fortiori pour le travail en UEMO, c'est une sacrée contrainte. A Nevers, préfecture du 58, se concentrent les différentes administrations et les services de la PJJ (STEMOI, UEHDR).

La particularité de cette ville de 34 000 habitants réside dans son positionnement géographique, à l'ouest du département, avec des infrastructures routières ou SNCF principalement développées le long de la Loire, c'est-à-dire à une heure de route minimum de la moitié est de la Nièvre. Lorsque l'on sait qu'au moins 50% de l'activité de l'UEMO de Nevers concerne des jeunes qui n'habitent pas cette ville, on imagine aisément les difficultés d'organisation pour les personnels, afin de mener à bien leur mission. Et pour les usagers, c'est la même chose: seules trois lignes de bus desservent la préfecture. Et les horaires ne sont pas forcément compatibles avec la ponctualité qu'exige parfois la justice: Vous habitez Clamecy et vous êtes convoqué au TGI ou pour un 12.3 tôt le matin? Il vous faudra prendre le bus de 5h45, le suivant ne vous faisant arriver qu'en milieu de matinée... Et pour regagner vos pénates en cas de rendez-vous l'après-midi, vous devez espérer par exemple que le délibéré du TPE ne s'éternise pas car si vous ne pouvez prendre le bus de

18h25, aucune autre solution ne s'offre à vous, à l'exception d'un accompagnement par l'éducateur de service...

La liste des problématiques inhérentes à cette ruralité est longue: les structures d'insertion, de soins ou d'accompagnements divers et variés ont le mérite d'exister sur le territoire mais elles fonctionnent avec des permanences locales, une ou deux fois par mois, dans les autres «grandes» villes du 58. Le problème des déplacements reste donc le même pour les usagers qui habitent les villages. Qu'en est-il des contraintes de la ruralité pour la PJJ et ses services? La Nièvre a la chance d'avoir une UEAJ sur le territoire. Soit. Mais comment utiliser ses compétences quand le jeune est à une heure de route et que les moyens de transport n'existent pas. L'administration a une solution: on nous demande d'utiliser le levier du placement pénal à l'UEHDR pour faciliter l'inscription à l'UEAJ...? Comme si un placement, de surcroît dans un foyer de la PJJ, était un acte anodin dans le parcours d'un jeune!

Les professionnels de l'UEMO font donc avec les moyens du bord pour rencontrer les jeunes et travailler avec les familles: Mission Locale, garantie jeune, E2C, réseaux de partenariats développés au fil du temps, recherche de lieux neutres pour réaliser des entretiens etc... Mais pour cela, il faut être présent sur le terrain. Et les heures passées en voiture s'accumulent. En novembre dernier, par exemple, un éducateur du service a parcouru près de 2000 kilomètres (dont un aller-retour dans le sud de la France pour une visite en CER). En moyenne, un personnel qui travaille sur un secteur hors Nevers peut passer un cinquième de son temps dans une voiture. Ironie du sort, avec la limitation de vitesse à 80 km/h décidée il y a peu par le gouvernement, cette durée va, de fait, augmenter. Dans un monde parfait, pour garder la même qualité de prise en charge, on pourrait penser que notre administration en tienne compte dans le nombre de suivis par personnel, non?

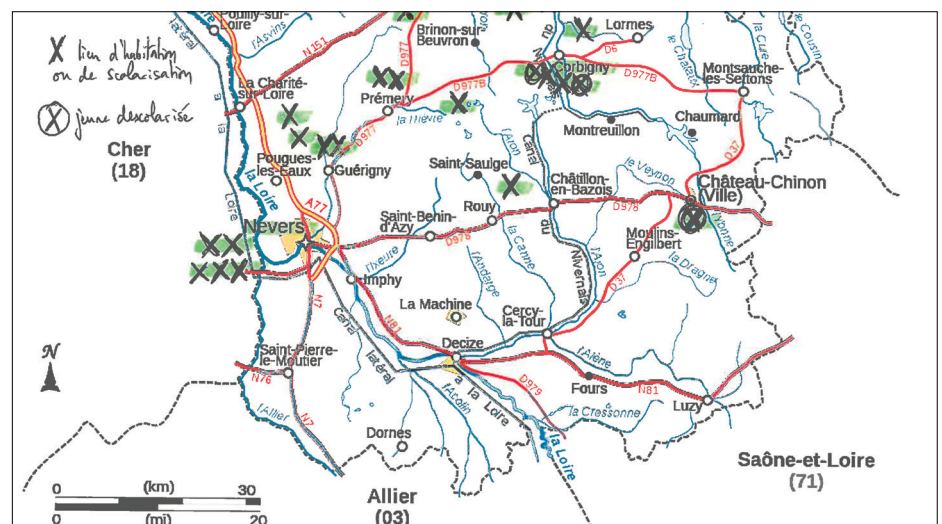
De même, dans un souci d'efficacité, de reconnaissance de la spécificité des prises en charge lointaines et rurales, on pourrait espérer avoir un minimum de moyens pour travailler en milieu ouvert. Cela fait trois ans maintenant que les personnels de l'UEMO de Nevers demandent à disposer d'un portable professionnel (comme cela se fait dans de nombreux autres services de la DIR). Mais non, ce n'est jamais le moment, jamais la priorité... Royale, l'administration a acheté trois téléphones l'an dernier pour mettre à disposition des trois secteurs géographiques repérés. Initiative louable mais insuffisante lorsqu'on sait qu'il y avait 11 personnels en 2017 susceptibles de partir sur les routes. Par ailleurs, il a fallu batailler pour faire valoir qu'une partie de la Nièvre était régulièrement enneigée et qu'il valait mieux être équipé pour affronter les routes hivernales. Le seul problème est qu'il faut bien choisir sa voiture avant de partir affronter les

monts du Morvan car seul un véhicule sur quatre s'est vu attribuer des pneus-neige. Doit-on en conclure que l'obligation faite à l'administration de préserver la santé et la sécurité des agents n'est remplie qu'à 25%? L'argent existe pourtant. Ainsi, récemment, un joli visiophone a été installé à l'UEMO de Nevers pour surveiller et «filtrer» les entrées. Les événements dramatiques des dernières années ont conduit à de telles mesures. Pourquoi pas et cela se conçoit aisément notamment au vu de la configuration de certains locaux de la PJJ en immeuble par exemple. Mais y en avait-il besoin partout? On peut se poser la question: ainsi, à Nevers, le visiophone est installé sur la façade... en verre et sur la porte d'entrée... en verre de l'UEMO, à trois mètres, en face du bureau d'accueil de l'AA et cela a coûté près de 3200€! Outre tous ces aléas liés à la sécurité et la ruralité de la Nièvre, les personnels de Nevers ont aussi à gérer un sentiment d'isolement, voire d'abandon. Il n'y a plus de DDPJJ 58 depuis quelques années. La DT est installée à Auxerre, dans l'Yonne, à une heure quarante de route, les postes vacants ne font pas partie des plus demandés de France. Ainsi, l'UEMO a été dépourvue de RUE titulaire entre janvier 2016 et septembre 2017, la direction est vacante depuis décembre 2016 et, en attendant un recrutement de contractuel au premier trimestre 2018, le service n'a plus d'Assistante Sociale depuis

l'automne dernier. Bonjour les difficultés de prise en charge pluridisciplinaire dans un département où la PJJ a l'exclusivité de la MJIE (environ 140 jeunes ont été suivis dans ce cadre-là en 2017)!

«Et sinon, tu as fait quoi aujourd'hui ? Ce n'est pas trop ennuyeux de s'occuper tout le temps des mêmes choses, des mêmes jeunes...?» Voilà le genre de petites phrases qu'on peut entendre assez souvent lorsqu'on évoque le métier d'éducateur (ou de psy ou d'ASS) à la PJJ. Et bien non! Faisons fi des représentations! Y compris dans la Nièvre. Ou plutôt surtout dans la Nièvre. La routine ? Connais pas. Chaque journée est différente. Riche. Variée. Quelle chance de travailler avec de multiples cadres d'intervention qui requièrent une adaptation permanente au public, en fonction de la décision prononcée par le magistrat! Quelle chance, dans la Nièvre, d'avoir l'exclusivité de la MJIE civile pour pouvoir alterner le civil et le pénal dans notre exercice professionnel! Quelle chance d'être dans un département rural où le monde est petit, les partenaires se connaissent, les magistrats sont accessibles, etc...! Si tout le monde pouvait en être persuadé... Que d'énergie, de moyens, de temps pourraient alors être consacrés au cœur de ces beaux métiers de service public...

Éric Rousset



N.B.I : LA PJJ CONDAMNÉE PAR LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF !



La Nouvelle Bonification Indiciaire est un « vrai serpent de mer » à la PJJ et notamment dans notre DIR. Tout le monde a son idée sur la question, certains l'ont obtenue et beaucoup d'autres sont restés sur le bord du chemin. Depuis sa mise en place, la NBI n'a jamais été suivie sérieusement ni à Dijon ni à Paris. Ces dernières années, régulièrement des agents dans notre région et ailleurs, ont interpellé l'administration car ils pensaient y avoir droit. La plupart du temps, ils n'avaient aucune réponse, même pas un accusé de réception, malgré de nombreuses relances. Cette attitude de la PJJ est proprement scandaleuse au

regard de l'obligation qu'imposent toutes les règles à une administration de veiller au traitement équitable de ses agents. Plusieurs agents des foyers dans la région, notamment à Chartres et Auxerre, nous ont fait part de leur désarroi en 2016. Nous avons repris le dossier avec eux et nous les avons accompagné dans la rédaction des demandes comme auprès de la DIR. Suite à ce travail, quelques demandes ont fini par aboutir. Néanmoins, il restait plusieurs inégalités de traitement pour ces collègues : tous les agents à missions égales ne touchaient pas la NBI dans la même structure et les stagiaires pré-affectés en étaient exclus. Pourtant, comme nous l'avons écrit dans la fiche technique rédigée par notre syndicat dans la région afin d'informer largement les collègues sur leurs droits, les règles sont claires. La NBI, selon une jurisprudence consolidée du Conseil d'État, doit être versée aux stagiaires en poste et le principe d'égalité des agents doit être respecté.

Ce 13 mars, le TA d'Orléans vient de confirmer notre lecture des textes. Il vient de condamner la PJJ à payer la NBI sur l'année de stage d'un collègue travaillant au foyer de Chartres. Au delà de cette première victoire du droit sur l'arbitraire, il faut que le dossier soit enfin traité dans sa plénitude. Nationalement, le SNPES-PJJ FSU a été reçu le 22 février sur ce dossier à la DPJJ et a porté à la connaissance de l'administration de nombreux cas non traités provenant de toutes les inter régions. Nous exigeons qu'enfin ce dossier fasse l'objet d'une attention sérieuse de notre administration et que les droits légitimes des agents soient reconnus. Nous avons d'ailleurs demandé audience à la DIR pour faire un état des lieux de la NBI dans l'inter-région et pour porter en main propre les nombreuses demandes laissées en souffrance dans nos territoires provenant de tous les services.

Philippe Aymard
Régis Gardet

GIPA : J'AI PAS !

La GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat) est une prime individuelle attribuée aux fonctionnaires (depuis 2008), lorsque l'avancement automatique à l'ancienneté et le montant de la revalorisation annuelle de la valeur du point d'indice fonction publique sont inférieurs à l'inflation... Ouf !

Elle se calcule sur une période de 4 ans. Par exemple : entre le 31/12/2012 et le 31/12/2016 je n'ai eu aucun avancement (fin d'échelon et de grade, donc je ne gagnerai jamais plus), juste une petite

transformation de mon indice (transfert de prime sur les points, comme tout le monde, mais salaire égal), et une augmentation de mes cotisations retraites...

Résultat je touche grassement 130 euros (sur la paie de Décembre 2017) pour les 4 années soit 2,70 euros par mois ! (3 baguettes de plus par mois c'est la fête permanente... mais il va falloir que je les congèle!) C'est pas merveilleux ! Pourquoi on se plaint ? Si on vous dit que notre pouvoir d'achat ne diminue pas, « yaka y croire »... même

si les réalités quotidiennes économiques sont fâchés avec leurs calculs !

Ah j'allais oublier, sur ma paye de janvier 2018 je perds définitivement 27 euros (pour toujours et tous les mois ! augmentation CSG, cotisation retraite et mutuelle (eh oui j'ai plus de 55 ans!)) Vivement la refonte des retraites qu'on travaille jusqu'à la mort pour survivre (Il a des économies à faire!)

Xavier Rigolot

UEMO DE BOURGES : LA PLURIDISCIPLINARITÉ À TEMPS PARTIEL

Cela fait maintenant plusieurs années que la section se bat pour obtenir les moyens nécessaires pour que l'UEMO de Bourges puissent remplir ni plus ni moins, comme les autres unités de la Direction Territoriale Touraine-Berry et de la Direction Interrégionale Grand Centre, au mieux ses missions. Après avoir bataillé pour que le poste d'ASS passe de 50 à 100 % (ASS annoncée à 2 reprises à 100 % puis recrutée à 50 % ; une ASS en détachement vient d'arriver en janvier 2018 mais pas payée en temps et en heures fin janvier faute d'arrêté adressé par la centrale), il nous faut continuer à batailler pour que la DIR finisse par entendre qu'une UEMO ne peut fonctionner avec un poste de psychologue à 50 %. Alors que l'unité était en suractivité et devait faire face à un flux de MJIE et que la DT Touraine-Berry entendait enfin ce que nous lui répétons depuis des années, la DIR s'est arc-boutée sur sa décision de maintenir le poste de psychologue à 50 % au prétexte qu'à un moment T l'UEMO ne remplissait pas son «COM de MJIE» et ne pouvait donc prétendre à un poste à temps plein. Peu importe l'activité du service (actuellement plus de

180 jeunes suivis par le service) et peu importe le cahier des charges des UEMO... Résultat des courses : la psychologue contractuelle a mi-temps vient de décider de mettre un terme à son contrat avant le terme prévu fin août (elle a trouvé un autre poste ailleurs)... Résultat des courses : l'UEMO de Bourges se retrouve sans psychologue... Résultat des courses : la DT Touraine Berry doit relancer un recrutement et l'annoncer aux magistrats alors qu'elle leur a demandé de donner plus de MJIE au service public... Résultat des courses : que risquent de faire les magistrats ? Ne plus donner de MJIE à l'UEMO de Bourges... Résultat des courses : la centrale ne va pas vouloir, en ces temps de disette budgétaire et de PAE très contraint, passer la quotité de travail de 50 à 100 % puisque le sacro-saint nombre de MJIE (49) ne sera pas atteint... Ce serait risible si ce n'était pas dommageable tant pour les professionnels que pour les usagers. Nous avons tel des Don Quichotte de la «Mancha du Berry» l'impression de nous battre contre des moulins à vent. A tous les niveaux

de la hiérarchie on laisse entendre qu'on entend cette revendication qui est pourtant loin d'être excessive et révolutionnaire mais rien ne bouge... ou presque. L'interpellation des délégués CAP aurait semble-t-il fait réagir la centrale et par effet boule de neige la DIR qui proposerait enfin que ce poste de psychologue retrouve sa quotité de temps plein depuis le départ de la psychologue titulaire en 2010... Pourtant, le poste ne figure pas sur la dernière circulaire mobilité ! Néanmoins les «chats échaudés du Berry» craignant un énième rebondissement attendent de voir si le poste va enfin être proposé à la mobilité ; ce qui indiquerait effectivement qu'il s'agit d'un poste à 100 %. La pluridisciplinarité n'est pas qu'un terme galvaudé pour «faire joli» dans les orientations et directives nationales et qui perd son sens dès lors qu'on le décline sur le terrain. Nous n'avons par ailleurs pas manqué d'interpeller le DIR sur cette question ! À Paris comme dans le Berry la pluridisciplinarité suppose des personnels à temps plein pour qu'elle ne soit pas qu'un mot vide de sens...
Éric Saenz

CEF DE FRAGNY : RÉORIENTER LES MOYENS VERS L'ÉDUCATIF

Dans un communiqué de presse de fin février 2018, le SNPES PJJ/FSU 21/71 se réjouissait de la décision de la Mairie d'Autun de ne pas renouveler le bail du centre fermé de Fragny. Notre organisation s'est toujours prononcée, dès l'annonce du projet, contre l'ouverture de ce type de centre, considérant qu'ils n'avaient d'éducatif que le nom et qu'ils ne répondent pas à la

problématique des enfants pris en charge. A plusieurs reprises nous avons alerté l'administration de la PJJ (garante du bon fonctionnement de ce centre) et la direction de la Sauvegarde 71 (gérante du centre) sur les dysfonctionnements institutionnels à répétition qui ont émaillé l'histoire de cette structure. Son ouverture dans un centre de loisirs de la ville était tout un symbole! Au fil

du temps, les faits nous ont malheureusement donné raison : absence de qualification des personnels, de viabilité de la direction, de bienveillance des jeunes...(rapport de l'IGAS) Nous proposons que les moyens et les personnels affectés à ce centre soient réaffectés vers des projets éducatifs sur le territoire en Saône et Loire.

Section 21-71

LA SAGA DU DIALOGUE SOCIAL À ORLÉANS

Au fait tu l'as vu le dernier Star Wars ? Ou comment votre passage du côté obscur peut vous coûter cher

Épisode I «la guerre des Étoiles»: les représentants du SNPES-PJJ/FSU sont conviés par la DT 28/45 à une audience intersyndicale le 4 décembre 2017 après midi. Notre Secrétaire Territoriale, Maître Jedi en exercice, sollicite une convocation pour sa délégation, et ce dans le respect des règles de la Galaxie.

Épisode II «l'Empire contre attaque»: ne voyant rien venir, notre toujours vénérée Maître Jedi en titre, relance par mail la Direction de l'Empire territorial. C'est l'attachée en chef qui lui répond, lui confirmant l'heure et le lieu. Toujours pas de convocation en vue dans le fin fond de la Galaxie.

Épisode III «l'attaque des clones»: l'audience a lieu le 4 décembre 2017 ; les différents

clones syndicaux font part de leur étonnement à ne pas avoir reçu en temps et en heure de convocation. Ce à quoi l'Empereur territorial nous répond qu'il considère que le Mail envoyé aux DS (les Droïdes de service) est suffisant. Ce point sera d'ailleurs noté par R2D2 dans le compte rendu de cette réunion.

Épisode IV «la menace Fantôme»: le service d'un des clones est contactée par la DIR (Direction Inter galactique Régionale) pour vérification d'une absence d'un agent; en l'occurrence, le service de paie nous informe de l'absence d'ASA (Autorisation Spéciale d'Atterrissage) pour l'ensemble de la délégation, ce qui a pour conséquence une éventuelle retenue sur la paie de janvier...

Épisode V «le réveil de la Force»: les clones sont énervés, le maître Jedi sent son sabre laser devenir très agité, R2D2 fait bouillir ses circuits.... Finalement un mail de l'Empereur



adjoint nous informe adresser un mail à la DIR «attestant de la présence des 6 représentants des organisations professionnelles pour le 4 décembre afin qu'elle le prenne en compte dans les éléments de paie». Et nous rassure sur une vigilance «à vous adresser les convocations dans les délais afin de plus occasionner de tels désagréments».

Voilà, c'était le dernier épisode... ou pas ? À vous les studios ! Et surtout... Que la Farce soit avec vous !

Section 28-45

JURA : BIENTÔT PLUS DE LOCAUX À DOLE ?

L'UEMO du Jura, rattachée au STEM Sud Franche-Comté exerce des mesures sur l'ensemble du département. Alors que les locaux principaux se situent à Lons-le-Saunier, ville siège du tribunal, de la Maison d'arrêt et du musée de la « Vache qui rit », les collègues interviennent également sur d'autres pôles du territoire, tels que Saint Claude ou Dole. Alors que les locaux de Saint Claude ont été rendus il y a belle lurette, ce sont ceux de Dole qui sont aujourd'hui menacés.

Après une visite des « Domaines de France », ces locaux loués depuis plus de douze ans sont subitement devenus trop grands et trop

chers. Admettez que disposer d'une salle de réunion, d'une cuisine et de quelques bureaux frôle de nos jours l'indécence ! Le bail de ces locaux arrivera à son terme au mois de juillet. Notre DT, dans sa grande bonté, s'est engagée auprès des personnels à trouver une solution « provisoire » afin de permettre la poursuite de l'activité dans ce qui reste le plus grand bassin d'activité du Jura ! Les mesures y sont en effet nombreuses et les partenariats y sont construits depuis des années... Par provisoire, il faut entendre que la solution qui sera hypothétiquement trouvée cet été ne sera pas pérenne, une

« réorganisation » est d'ores est déjà annoncée. Comprendre : tout le monde à terme sera rapatrié sur Lons, à plus de 60 km.

Encore une fois, les personnels, en conséquence de choix comptables, éloignés de la réalité des terrains, sont confrontés à des injonctions contradictoires : il faut travailler en lien continu et au plus près des jeunes et de leur famille, tout en allongeant les délais de route et sans pouvoir bénéficier de lieux adaptés pour les accueillir ! Le SNPES-PJJ/FSU portera cette question lors d'une prochaine audience en DIR.

Mathieu Moreau

EMMANUEL BAILLE, PROFESSEUR TECHNIQUE

→ La PJJ est riche de la diversité de ses métiers et de ses professionnels. Nous souhaitons leur donner la parole dans cette rubrique. Après avoir interviewé une adjointe administrative dans notre dernier numéro, nous sommes allés à la rencontre d'un Professeur Technique, travaillant en CEF, à La Chapelle-Saint-Mesmin dans le Loiret.

1. Pouvez-vous vous présenter rapidement, ainsi que votre parcours et plus particulièrement à la PJJ ?

Je suis entré à la PJJ en 1999, à l'âge de 26 ans. A l'issue de l'année de formation, j'ai été affecté au CAEI (ancêtre des UEAJ) d'Hérouville Saint Clair près de Caen(14), durant deux ans. J'ai ensuite été affecté en Eure et Loir sur un poste en Direction Départementale pendant un an, avant de retourner en atelier menuiserie à l'UEAJ de Mainvilliers (28). Après la fermeture de l'UEAJ, j'ai été missionné durant 4 mois à l'UEAJ de Saint Jean le Blanc ; toujours sur des fonctions d'enseignement technique. Puis je suis parti en 2013 et 2014 en détachement à l'éducation Nationale, en Lycée Professionnel. En 2015, à l'issue de ce détachement, j'ai été réintégré, au CEF 45, près d'Orléans.

2. Que diriez-vous de votre travail aujourd'hui ?

Il y a quelques mois j'aurais dit que tout pose problème au travail. Achats compliqués, voire impossible, atelier si petit que dès que j'ai un jeune, on a du mal à y circuler. Quand on pense que je le partage aussi avec l'agent polyvalent ! Mais les choses évoluent dans le bon sens en ce

moment sur certains points. Je m'oblige à prendre du recul, à travailler sur chacune des difficultés que l'on peut rencontrer. Je reste passionné par le fait de partager, de transmettre des savoirs-faire aux jeunes, de faire en sorte que mes apports leurs soient profitables. Le support technique reste un outil formidable pour cela.

3. Au cours des dernières années, avez-vous constaté des évolutions dans votre travail ? Si oui lesquelles ?

La RGPP a été un bouleversement pour les services qui ont été restructurés. Le personnel a subi des réaffectations non désirées. En Eure-et-Loir, cela s'est traduit d'abord par la fermeture de la Direction Départementale, la fusion des départements 28 et 45, puis la fermeture de l'UEAJ de Mainvilliers. C'est le public que l'on accueille qui est le grand perdant de cela, car concrètement, en termes d'activités, les jeunes d'Eure-et-Loir n'ont plus cette possibilité d'activités que proposait l'UEAJ.

4. Comment envisagez-vous l'avenir, suite aux différentes annonces de la DPJJ, sur l'extinction du corps des PT ?

L'arrêt des recrutements est engagé. On verra bien ce que propose l'administration puisque le rattachement à l'éducation Nationale n'aura pas lieu. Et qui sait, lorsque j'ai été recruté, il n'y avait pas eu de concours depuis 7 ans. Nous sommes arrivés sur les services, très attendus, vu les besoins. Aujourd'hui, notre disparition est planifiée. Pourtant les besoins des jeunes restent les mêmes. La PJJ reste une

petite administration, Il n'y a pas beaucoup de catégories différentes de personnel. Or on sait qu'il faut que les jeunes multiplient les expériences, les rencontres avec des personnes ressources et des fonctions différentes. Il ne faudrait pas nous limiter ! Les Professeurs Techniques restent tout de même les tremplins pour préparer les jeunes à l'accès aux dispositifs de droit commun.

5. Quels seraient pour vous des axes d'améliorations ou d'évolutions ?

N'oublions jamais qu'un mineur délinquant et avant tout un mineur en danger. Nous nous devons d'avoir une approche ambitieuse pour cette jeunesse sacrifiée sur l'autel du rendement et des statistiques. Nous avons en tant que P.T. notre mot à dire, des propositions à faire. Le recrutement de nouveaux PT est possible. Mais Il faudrait sûrement se pencher sur la corrélation entre les besoins des jeunes, les atouts que sont les P.T. pour les jeunes et au sein des équipes. On se rendrait alors compte que la prise en charge en équipe pluridisciplinaire est plus que jamais d'actualité.

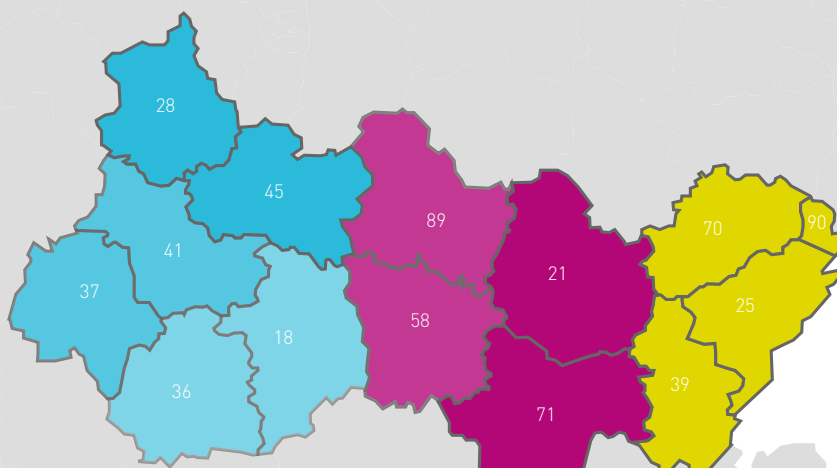
Propos recueillis par
Émilie TOYER

RETROUVEZ-NOUS

sur notre site régional :
<http://srcentrebourgognes.wixsite.com/snpes-pjjfsugdcentre>

sur Facebook :
Région Grand Centre SNPES PJJ FSU

> TRANSFORMONS les préoccupations individuelles en MOBILISATIONS COLLECTIVES !



SECTION 28-45

Emilie TOYER
UEAJ ST JEAN LE BLANC
02.38.56.99.90
emilie.toyer@justice.fr

Régis GARDET
UEHC CHARTRES
02.37.24.88.35
regis.gardet@justice.fr

SECTION 37-41

Monica SAUSSET
UEMO BLOIS
02.54.43.30.84
monica.sausset@justice.fr

SECTION 18-36

Eric SAENZ
UEMO BOURGES
02.48.27.53.80
eric.saenz@justice.fr

SECTION 89-58

Françoise DUCROT-RAFFARD
UEMO AUXERRE
03.86.52.55.59
francoise.ducrot-raffard@justice.fr

Ruddy KRAMP
UEMO AUXERRE
03.86.52.55.59
ruddy.kramp@justice.fr

SECTION 21-71

Anne Naudet
UEMO DIJON
03.80.42.02.75
anne.naudet@justice.fr

Fabien MONOT
UEMO LE CREUSOT
03.85.56.37.31
fabien.monot@justice.fr

SECTION FRANCHE-COMTÉ

Xavier RIGOLOT
UEMO BESANÇON
03.63.01.74.83
xavier.rigolot@justice.fr

Guillaume LEGAY
UEMO MONTBÉLIARD
03.81.99.60.00
guillaume.legay@justice.fr

> Secrétariat inter-régional Grand Centre

Philippe AYMARD
UEMO DIJON
secrétaire régional
philippe.aymard@justice.fr
03.80.42.02.75

Mathieu MOREAU
UEMO BESANÇON
secrétaire régional
mathieu.moreau@justice.fr
03.63.01.74.83

Émilie TOYER
UEAJ ST JEAN LE BLANC
secrétaire régionale adjointe
emilie.toyer@justice.fr
02.38.56.99.90

Pilar ARNAO MARQUEZ
UEMO CHÂLON/SAÔNE
secrétaire régionale adjointe
pilar.arnao-marquez@justice.fr
03.45.77.10.61

